

# Annonces légales et judiciaires

Par arrêté interministériel du 19 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2012, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2002, soit 0,193 euro HT le caractère. Les avis de constitution de société sont soumis à forfaitisation, sauf les avis de constitution de GAEC. Les avis de nomination des liquidateurs, les avis de clôture de liquidation, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives sont soumis à une tarification forfaitaire. Le tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

## SCI LE TULPIER

Aux termes d'une A.G.E. du 15.12.2021 de la SCI LE TULPIER au capital de 182 938,82 € sise à MONTELMAR (26200) 1 rue Diane de Poitiers (RCS ROMANS 412 341 794), Mr François PINHEIRO demeurant 1 rue Diane de Poitiers à MONTELMAR (26200) a été nommé gérant en remplacement de Madame Annie CASANOVA, démissionnaire, et ce à compter du 15.12.2021. RCS ROMANS.

## LES MARSURIAUX

Société civile d'exploitation agricole Société civile au capital de 47 790,00 euros Siège social : 510 rue de la Croix 26600 LARNAGE 354 064 289 RCS ROMANS

La collectivité des associés de la société civile d'exploitation agricole dénommée « LES MARSURIAUX » réunis en assemblée générale ordinaire le 28 décembre 2021, a pris acte de la démission de M. Jean-Claude BELLE, gérant démissionnaire.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS.

POUR AVIS  
La gérance

## M.IMMOBILIER

EURL au capital de 5000 euros Siège social : 96 route de saint Gervais 26200 MONTELMAR RCS ROMANS : 503 062 820

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur MEJEAN Hervé, demeurant 96 Route de Saint Gervais 26200 Montélimar pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 96 Route de Saint Gervais 26200 Montélimar C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Romans, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

## VENDS TONSPORT

SARL au capital de 1 000 €  
Siège social : LA BASTIDE DES MONGES  
26110 NYONS  
751 333 097 RCS ROMANS

### Dissolution

Aux termes de l'AGE du 23/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 23/12/2021, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Mme Caroline SAUVAGE HERBINGER demeurant 5 allée Jules Massenet, 84110 VAISON-LA-ROMAINE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 5 Allée Jules Massenet 84110 VAISON-LA-ROMAINE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de ROMANS.

Mention en sera faite au RCS de ROMANS.

## MARODINE

Société par actions simplifiée au capital de 56 000 €. Siège social : Place de l'Allet 26500 BOURG LES VALENCE. RCS ROMANS 410 250 260

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 Janvier 2022, Monsieur Sébastien BORG, demeurant 756 Chemin de la Motte à MONTMEYRAN (26120), a été nommé Président de la société en remplacement de Monsieur Christophe CHINEAU, Président démissionnaire à compter de cette date.

En conséquence, le mandat de Directeur Général de Madame Ghislaine CHINEAU prend fin à compter du même jour.

Pour avis et mention  
Le Président

## SCI GESTIMMO

Aux termes d'une A.G.E. du 15.12.2021 de la SCI GESTIMMO au capital de 1 524,49 € sise à MONTELMAR (26200) 1 rue Diane de Poitiers (RCS ROMANS 342 142 684), Mr François PINHEIRO demeurant 1 rue Diane de Poitiers à MONTELMAR (26200) a été nommé gérant en remplacement de Madame Annie CASANOVA, démissionnaire, et ce à compter du 15.12.2021. RCS ROMANS.

## HD ELEC

### Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à BOURG LES VALENCE du 04/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL à associé unique. Dénomination : HD ELEC. Siège : 205 Rue Alfred Nobel, 26500 BOURG LES VALENCE. Objet : Tous travaux d'électricité générale, en courant fort et faible, de domotique ; travaux de dépannage et d'entretien des installations électriques, vente de matériels électriques. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital : 1 000 €. Gérance : David HAKOPIAN demeurant 6b Allée des Mimosas, 26780 CHATEAUNEUF-DU-RHONE. Immatriculation de la Société au RCS de ROMANS.



FIDUCIAL  
SOFIRAL

67 Bd du Point du Jour, 06700 Saint-Laurent-du-Var

## SCI DE LA MONTAGNE

Société Civile Immobilière au capital de 152,45 euros. Siège social : ROMANS SUR ISERE (26100) Quartier Coquillard. RCS ROMANS : 950 409 474

Suivant procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2021 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination en qualité de liquidateur à la même date, de Madame Mary-Chantal GOGUET demeurant à ROMANS SUR ISERE (26100) rue de Bellevue les Ors.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

La correspondance ainsi que tous actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés au siège de la liquidation.

## CNX ETOILE

L'AG du 23/12/2021 de la Société CNX ETOILE, SAS en liquidation au capital de 200.000 €, siège social Route Nationale 7- 26800 ETOILE-SUR-RHONE, siège de la liquidation 14 Allée Résidence du Parc 26000 VALENCE, 525 288 585 RCS ROMANS, a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur, la SOCIETE DROMOISE D'ELECTRONIQUE DE LOISIRS SDEL, SAS au capital de 500.000 €, 14 allée Résidence du Parc 26000 VALENCE, 342 926 045 RCS ROMANS représentée par son Président M. Jean-Marc SARRANO, de sa gestion et le décharge de son mandat de liquidateur, et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes de liquidation déposés au GTC de ROMANS. Radiation au RCS de ROMANS.

## SOCIETE JACKY FALLOT

SAS en liquidation au capital de 146 000 euros. Siège social : 25 Rue de Moraye 26760 BEAUMONT LES VALENCE. 491 623 864 RCS ROMANS SUR ISERE

Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale en date du 6 décembre 2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Dépôt des comptes au Greffe du Tribunal de Commerce de ROMANS.

### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES RG 15/03683

Les états de collocation dressés par le liquidateur, suite aux ventes immobilières dépendant de la liquidation judiciaire de :

**S.C.I. POMY**  
Les Babos  
Lieu dit Bellevue  
26380 PEYRINS  
N° RCS ROMANS : 514 337 435

Ont été déposés au greffe où toute personne peut en prendre connaissance.  
Le Greffier

## TOP SEMENCE

26160 LA BATIE ROLLAND

### Administration de la société

Par décision du Conseil d'Administration du 7 janvier 2022, M. Yves COURBIS est réélu Président du Conseil d'Administration.

Pour avis.

## BROTTEES

SARL au capital de 145000 €. Siège : 35 Route de Mobos, 26120 Chabeuil. RCS ROMANS 517 688 594

L'AGE du 07/12/2021, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 07/12/2021 et a nommé en qualité de Président M. BROTTES Claude, demeurant 170 Impasse des Granges, 26120 Chabeuil.

Il a également été nommé en qualité de Directeurs Généraux : M. BROTTES Séverin, demeurant 405A Chemin des Dones, 26300 Saint-Vincent-la-Commanderie et Mme BROTTES Caroline, demeurant 3A Impasse de la Chaberte Résidence Luminescence, 26120 Chabeuil.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance de Mr Claude BROTTES.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Modification du RCS de ROMANS.

## FIDAL

Société d'Avocats 9 avenue de l'Europe  
Espace Européen de l'Entreprise  
67300 Schiltigheim Tél : 03.90.22.06.30

## A.DOMI

SAS au capital de 10.000 euros Siège social : 85, Impasse de la Croix du Verre 26600 Larnage RCS Romans 501 602 163

En date du 3 janvier 2022, l'associé unique a décidé, à compter du même jour, de nommer en qualité de Président, Monsieur Vincent Chaulet, demeurant 27 rue de Luc - 14780 Lion-sur-Mer, en remplacement de Madame Dominique Jourdan, démissionnaire.

Pour avis

### CABINET SABATIER & ASSOCIES AVOCATS 8 rue Alfred de Vigny 26000 VALENCE

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à VALENCE du 16 décembre 2021, enregistré au Service des Impôts de VALENCE le 6 janvier 2022 réf - 2604P01 2022A 00005

La SARL LES PLATANES, au capital de 2 000 euros dont le siège social est à BOURG LES VALENCE (26) 37 Bd Général de Gaulle, immatriculée au RCS DE ROMANS sous le numéro 750 101 271, représentée par Mr PHILIP

### A CEDE

La SARL LES PLATANES, au capital de 1 000 euros dont le siège social est à BOURG LES VALENCE (26) 37 Bd Général de Gaulle, immatriculée au RCS DE ROMANS sous le numéro 905 229 357, représentée par Mr ESKI

Un fonds de commerce de débit de boissons, café, snack, bar, PMU situé 37 Bd Général de Gaulle 26500 BOURG LES VALENCE, pour lequel le cédant est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro à l'INSEE 750 101 271 et sous le numéro SIRET 750 101 271 00013 Code APE 5630Z.

Moyennant le prix principal de :  
**QUARANTE MILLE EUROS (40 000 euros)** s'appliquant comme suit :  
- aux éléments incorporels, pour la somme de 34 600,00 euros  
- aux éléments corporels, pour la somme de 5400,00 euros

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 16 décembre 2021.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au CABINET SABATIER & ASSOCIES, avocat, 8 rue Alfred de Vigny 26000 VALENCE.

# Chronique juridique

**DROIT SOCIAL / Le principe selon lequel c'est l'employeur qui fixe l'horaire collectif de travail s'impose aux salariés de l'entreprise à temps plein. Peu utilisé dans les exploitations agricoles, l'horaire collectif montre pourtant son efficacité.**

## L'horaire affiché s'impose au salarié

En agriculture, l'employeur n'est pas tenu d'afficher dans l'entreprise les heures auxquelles commence et finit le travail ainsi que les heures et la durée des repos, contrairement à la quasi-totalité des autres secteurs d'activité. Dans ce secteur d'activité, sous réserve de l'accord collectif territorial applicable à l'entreprise, l'employeur répartit les 35 heures de la durée légale du travail de la semaine sur 5 jours, 5 jours et demi ou 6 jours, après consultation du comité social et économique (CSE) s'il existe. La répartition sur 4 jours ou 4,5 jours ne peut être effectuée qu'en l'absence d'opposition du CSE s'il existe et après information de l'agent de contrôle de l'inspection du travail. L'employeur précise ensuite, avant le début de la semaine, les journées et demi-journées qui seront travaillées. Cette répartition peut être modifiée en cours de semaine en cas de circonstances exceptionnelles, notamment de travaux dont l'exécution ne peut être différée, sous réserve que le salarié en soit averti au moins un jour franc à l'avance.

L'employeur enregistre, chaque jour, sur un document prévu à cet effet, le nombre d'heures de travail effectuées par chaque salarié, ou groupe de salariés, ou les heures de début et de fin de chacune de leurs périodes de travail. Une copie du document est remise à chaque salarié, en même temps que sa paye. L'employeur peut aussi, sous sa responsabilité, confier à chaque salarié le soin de procéder à cet enregistrement s'il met à sa disposition des moyens de pointage ou d'autres moyens qui permettent à chaque salarié de contrôler la réalité des indications qu'il enregistre. Une copie du document est remise au salarié qui en fait la demande. Pratique en cas de fluctuations

de l'horaire de travail au cours de la semaine, l'enregistrement - a posteriori donc - suppose un suivi formel quotidien qui, à la longue, apparaît fastidieux.

### L'employeur peut mettre en place l'horaire collectif...

S'il ne procède pas ou ne fait pas procéder par le salarié à l'enregistrement des heures de travail, l'employeur affiche, pour chaque jour de la semaine, les heures auxquelles commence et finit chaque période de travail. Cet horaire est affiché dans chacun des lieux de travail auxquels il s'applique, aux emplacements réservés aux communications destinées au personnel ou, à défaut, dans un local qui lui est accessible. Signé par l'employeur ou un de ses représentants, il précise la date à laquelle il prend effet. L'horaire peut aussi être remis au salarié contre décharge. Un exemplaire de l'horaire affiché ou remis est transmis à l'agent de contrôle de l'inspection du travail avant sa mise en vigueur. Ses modifications suivent le même processus.

### ... qui s'impose efficacement au salarié

Ainsi en place, l'horaire collectif s'impose au salarié. Sa publicité par voie d'affichage ou remise contre décharge aux salariés et envoi à la DDETS (siège de l'inspection du travail dans notre département) empêche toute contestation sur les heures de début et de fin de travail. Ainsi, le salarié quittant l'entreprise avant la fin de l'horaire de travail sera considéré comme fautif. ■

### Le Service juridique social de la FDSEA 26

## Journal L'Agriculture Drômoise

**SIÈGE SOCIAL**  
145 avenue Georges Brassens - CS 30418  
26504 Bourg-lès-Valence Tél. 04.27.24.01.70  
contact@agriculture-dromoise.fr  
www.agriculture-dromoise.fr  
N° commission paritaire : 0924 T 85792 -  
ISSN 1262-2583 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne)  
ISSN 2742-409X (édition numérique)

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise au capital de 91 418,48 € créée le 21/07/76, durée 50 ans - RCS Romans B 307.711.507

Membre du SNPAR. Mise en page au journal. Dépôt légal à parution. Principaux associés : Chambre d'Agriculture - CRCA - Groupama Méditerranée

### ADMINISTRATION - RÉDACTION

Co-gérants : Jean-Pierre Royannez - Damien Colin  
Directeur de la publication : Jean-Pierre Royannez  
Directeur de la rédaction : Christophe Ledoux

Journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires du département de la Drôme

### PUBLICITÉ LOCALE

**AGRI RHONE-ALPES BOURGOGNE**  
Jérémy Chosson  
23, rue Jean Baldassini 69364 Lyon cedex 7  
Tél : 04.72.72.49.07  
Tél : 07.71.91.72.09  
jchosson@arpub.fr

### ABONNEMENT

Pack Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) : 117 €  
Pack Pro 2 ans 100 n° (journal + version numérique) : 216 €  
Pack Super Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) + 1 revue technique : 162 €  
Prix au numéro : 2,90 €

### IMPRESSIION

Imprimerie de l'Avesnois  
1 rue Pierre Charpy 59440 Avesnes-sur-Helpe  
Origine du papier : France / Norvège  
Taux de fibres recyclées : minimum 60 %  
Certification : papier produit à partir de fibres IFCGD  
(Issues de forêts certifiées gérées durablement)  
Eutrophisation : P<sub>tot</sub> 0,022

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC) 20, rue des grands Augustins 75006 Paris - Tél 01 44 07 47 70.

